

Document d'informations clés

Ethias Invest, émission #2/2023

Goldman Sachs International (GSI)



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Ethias Invest, émission #2/2023 GSI, un produit d'assurance d'Ethias SA agréée sous le n°0196, compagnie d'assurance belge, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège (www.ethias.be). Appelez le 04 220 36 30 pour plus d'informations. Autorité de contrôle compétente : FSMA, rue du Congrès, 12-14, 1000 Bruxelles. Ce document d'informations clés est applicable au 1er janvier 2023.

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Assurance-vie individuelle de la branche 23 soumise au droit belge dont le rendement est lié à un fonds d'investissement interne à durée déterminée.

DURÉE

Le produit débutera le 14/11/2023 et arrivera à échéance le 22/12/2031. Les souscriptions peuvent être effectuées du 11/09/2023 au 06/11/2023 sous réserve de clôture anticipée.

OBJECTIFS

Le Fonds interne vise à l'échéance de:

- protéger la prime nette investie et rembourser au moins 102% de cette prime et ;
- réaliser éventuellement une plus-value liée à la hausse de l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Price EUR. Cet indice est basé sur l'indice MSCI Europe, l'indice parent, et comprend des actions de grandes et moyennes entreprises de 15 marchés développés en Europe. Il se concentre sur la réduction des risques climatiques physiques et sur la transition vers une économie à plus faible émission de carbone, conformément aux exigences de l'Accord de Paris.

À la date d'échéance, l'éventuelle augmentation de l'indice sera prise en compte en plus de la prime nette investie. L'augmentation de l'indice est, le cas échéant, calculée sur la base de la moyenne arithmétique de 25 observations mensuelles au cours des 24 derniers mois (les dates sont fixes et se trouvent dans le règlement de gestion). La valeur maximale de remboursement est de 155%. La valeur minimale de remboursement est de 102%.

En cas de rachat, de transfert interne ou de décès avant la date d'échéance, la valeur du Contrat est calculée à la valeur de marché et le mécanisme susmentionné ne s'applique pas. Dans ces cas, aucune garantie n'est donnée et il se peut que le montant versé soit inférieur à la prime nette investie.

Prime nette unique minimale à investir : 1 000,00 EUR.

Valeur unitaire initiale : 100,00 EUR

Caractéristiques du fonds d'investissement : Le Fonds investit entièrement dans un EMTN émis par GSI (ISIN: XS2612155197).

Cette obligation structurée assure la protection de la prime nette investie et de la valeur minimale de remboursement de 102% par GSI et la plus-value potentielle à réaliser sur base de l'évolution de l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Price EUR à l'échéance.

L'EMTN respecte les critères de durabilité, tels que définis à l'article 8 du Règlement de gestion, mais n'investit pas directement dans l'indice MSCI Europe Climate Paris Aligned Price EUR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit s'adresse aux preneurs d'assurance particuliers, résidents de Belgique. Ce preneur d'assurance particulier est un investisseur informé, ce qui signifie qu'il peut prendre une décision en connaissance de cause, car :

- soit il a une connaissance moyenne des produits de la Branche 23, combinée aux documents (pré)contractuels qui lui sont remis et aux explications qu'il reçoit d'un conseiller ;
- soit il a une expérience financière avec des produits similaires.

Sur la base des profils d'investisseurs définis par Ethias (disponibles via www.ethias.be), le produit s'adresse aux investisseurs défensifs qui veulent répondre aux marchés financiers sans mettre leur investissement en danger, ainsi qu'aux investisseurs équilibrés et dynamiques qui veulent diversifier leur portefeuille. L'horizon d'investissement doit être de 8 ans et 1 mois. Il n'y a pas de protection du capital en cas de vente avant la date d'échéance ou en cas de décès.

PRESTATIONS D'ASSURANCE ET FRAIS

Le versement a lieu à la date d'échéance, selon le mécanisme expliqué dans la rubrique « Objectifs ». En cas de décès ou de rachat total, les unités sont converties en EUR sur la base de la valeur de marché. Dans ces cas, aucune garantie de la prime nette investie n'est donnée et il se peut que le montant versé soit inférieur. Nous vous renvoyons aux scénarios de performance sous la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans et 1 mois (jusqu'au 22/12/2031). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. L'indicateur représente la probabilité que des investisseurs perdent sur le produit en raison de l'évolution du marché ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement.

Nous avons classé ce produit dans la classe 2, c'est-à-dire une classe à faible risque. Cela signifie que les pertes potentielles sur des performances futures sont évaluées comme étant faibles et que la probabilité que la partie s'engageant à la garantie (valeur minimale de remboursement à la date d'échéance) ne puisse pas payer en raison de mauvaises circonstances de marché est très faible.

Nous attirons également votre attention sur le risque d'inflation. Si le contexte économique de forte inflation devait persister dans les années à venir, comme c'est le cas actuellement, les rendements réels pourraient être négatifs.

Vous avez le droit de récupérer au moins 102 % de la prime nette investie. Les montants supérieurs et les rendements supplémentaires dépendent de la performance future du marché et sont donc incertains. Cette protection contre la performance future du marché ne s'applique pas si vous vendez votre investissement avant la date d'échéance ou si vous décédez.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous recevezz avec ce produit dépend de la performance future du marché. Les évolutions futures du marché sont incertaines et ne peuvent être prédictes avec précision.

Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les performances passées et certaines hypothèses. Les marchés peuvent évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 8 ans et 1 mois

Exemple d'investissement : 10 000 euros

| Scenario en cas de vie | | 1 an | Date d'échéance (période de détention recommandée) |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|
| Minimum | 10.000 EUR. Il n'y a aucune protection si vous sortez avant la date d'échéance. Vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement | | |
| Scénario de tension | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 8 488 € -15,1 % | 10.000 € 0,00 % |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 8 656 € - 13,4 % | 10 000 € 0,00 % |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 093 € - 9,0 % | 13 530 € 3,8 % |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 9 347 € - 6,5 % | 15 196 € 5,30 % |
| Scenario en cas de décès | | | |
| En cas de décès | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 9 191 € | 13 530 € |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevezz.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations des marchés extrêmes.

Les scénarios favorable, intermédiaire et défavorable représentent les résultats possibles calculés à partir de simulations utilisant la performance de l'actif de référence sur un maximum de 5 années passées.

Ce produit ne peut pas être vendu facilement. Si vous sortez de l'investissement avant la période de détention recommandée, il n'y a aucune protection et vous pouvez subir des coûts supplémentaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI ETHIAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les contrats d'assurance-vie font partie d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs d'Ethias. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé en priorité pour honorer les engagements envers les assurés et/ou le(s) bénéficiaire(s).

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposons que :

- vous récupérez le montant que vous avez investi la première année. Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré ;
- 10 000 euros sont investis.

| Scénarios | Si vous sortez après 1 an | À la date d'échéance |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Coûts totaux | 515 € | 1 089 € |
| Effet sur le rendement (réduction du rendement) par an* | 5,39% | 1,49% |

* Ceci illustre comment les coûts réduisent votre rendement chaque année sur la période de détention. Il montre, par exemple, que si vous sortez après la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen est estimé à 5,30% avant frais et 3,80% après frais.

COMPOSITION DES COÛTS

| | Impact du coût par année à la date d'échéance |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | |
| Coûts d'entrée | 2% du montant que vous payez lorsque vous entrez dans cet investissement. Il s'agit du maximum que vous paieriez ; vous pouvez donc payer moins. Ces frais sont déjà inclus dans la prime que vous payez. |
| Coûts de sortie | 1% - 0% pendant la dernière année du Contrat. Les frais de sortie sont indiqués comme « S/O » dans la colonne suivante car ils ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à la période de conservation recommandée. |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation | 1,25% de la valeur nominale du Fonds. Ces coûts sont inclus dans la valeur unitaire |

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE EN TIRER DE L'ARGENT PLUS RAPIDEMENT ?

Durée de détention recommandée : 8 ans et 1 mois

La durée recommandée correspond à la durée du fonds d'investissement interne.

En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée (rachat total ou décès anticipé), cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Le risque financier est entièrement supporté par le Preneur d'assurance car cette opération dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le Preneur d'assurance peut effectuer à tout moment un rachat total au moyen du formulaire « Ordre de rachat » qu'il nous renvoie complété, daté, signé et accompagné d'une copie recto-verso de sa carte d'identité, d'une preuve d'adresse et d'un relevé d'identité bancaire. Le rachat prendra effet à la première date de valorisation suivant le premier jour ouvrable après la réception du formulaire. Pendant les 7 premières années et 1 mois, une indemnité de rachat de 1% est prélevée.

Le Contrat peut être résilié sans frais dans les 30 jours après son entrée en vigueur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des tribunaux belges pour régler les litiges, toute plainte relative à un contrat d'assurance ou à un service peut être adressée à Ethias, Gestion des plaintes, voie Gisèle Halimi 10 - 4000 Liège - gestion-des-plaintes@ethias.be.

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

On recommande aux preneurs d'assurance de lire attentivement les Conditions générales et le Règlement de gestion du Contrat avant de le souscrire. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et la fiscalité du produit. Les Conditions générales sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site web www.ethias.be.